



Module SVE

Saisine par Voie Electronique



Didacticiel

**module SVE SIRAP et
R'ads instruction, gestion du SVE**

Rédacteur : François LEFORT

version SVE client 1.3.3, API 1.3.4 , Service ADS 1.0.40

- dernières mises à jour de cette doc : 20/06/2019 , 18/07/2019, 01/08/2019, 04/10/2019,17/07/2020

Siège social : GROUPE SIRAP - Z.A. Paul Louis Hérault - BP 253 - 26106 Romans cedex

Tel : 09 70 590 590 • **Fax** : 04 75 70 07 98 • **mail** : info@sirap.fr • **web** : www.sirap.fr

3 – Procédure de SVE

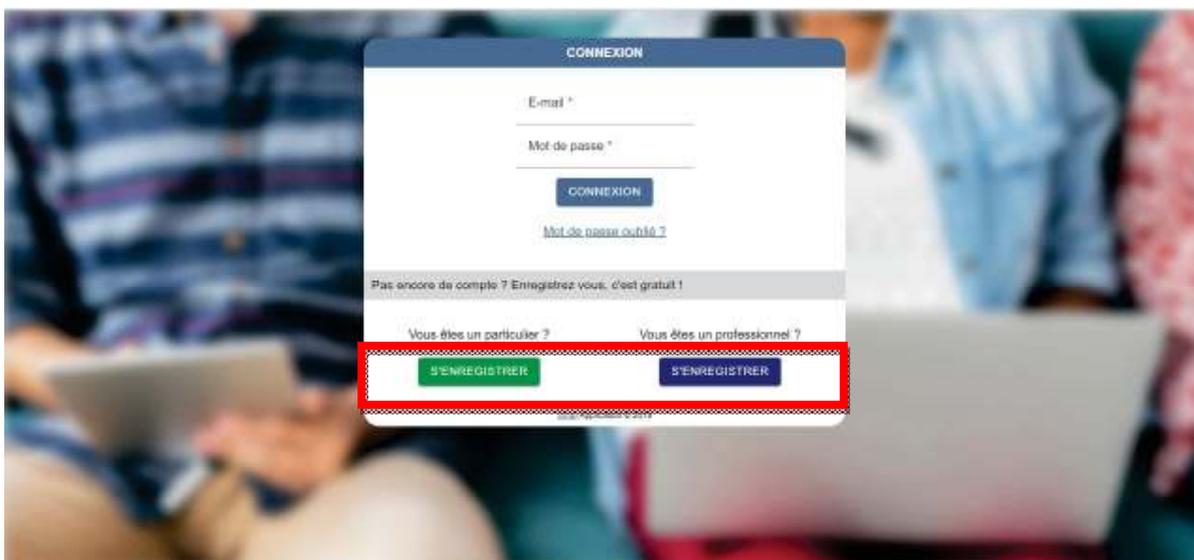
Généralités

Le SVE est le portail d'accès sécurisé pour tous les pétitionnaires qui adressent leurs demandes à la commune ou l'autorisation est déposée

La publicité de ce SVE de la commune est assuré par la commune, la communauté de commune, l'état a prévu également la publicité du site SVE communal sur son site national consacré au SVE.

3.1 le module SVE communal pour les pétitionnaires mode Assisté ou mode Cerfa direct

Page d'accès sécurisé, au 1^{er} accès obligation d'enregistrement du pétitionnaire



Fiche d'enregistrement d'un nouveau compte

SVE Urbanisme : Agen d'Aveyron
 Powered by SVE

> Créer un nouveau compte

Identifiant

E-mail *

Genre *
 Monsieur Nom * Prénom *

Mot de passe * Confirmation du mot de passe *

Date et lieu de naissance

Date Pays
 France

Département Commune

Lieu de résidence

← ANNULER VALIDER →

A la fin de la procédure d'enregistrement, un mail est envoyé au pétitionnaire pour confirmer son inscription en rentrant un code d'accès sur la page d'inscription du SVE en cours.

Rester sur la page d'inscription et relever votre boîte mail pour prendre connaissance de votre code

Le compte est activé

L'enregistrement du pétitionnaire est activé, l'accès au SVE est validé pour ce SVE de la commune.

Les informations sur le pétitionnaire à cette ouverture du compte pourront être reprises lors de la saisie d'une autorisation (adresse, email ...)

CONNEXION

Vous êtes un particulier ? S'ENREGISTRER

Vous êtes un professionnel ? S'ENREGISTRER

SVE Urbainisme - Agen d'Avoyron

1) Définition et objet du « téléservice SVE »

Le portail de Gestion par voie Électronique « SVE » est un téléservice au sens du décret n° 2016-1411 du 26 Octobre 2016 et du décret n° 2016-1411 du 04 Novembre 2016, relatif au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique pour adresser une demande, un document ou une information dans le cadre des activités d'urbanisme et de construction qui sont prévues à l'article 1er du décret n° 2016-1411 du 26 Octobre 2016 et qui sont de nature à améliorer l'accès aux services.

- Demande de permis de construire (PC),
- Demande de permis d'aménager (PA),
- Déclaration préalable (DP),
- Demande de permis modificatif (PM),
- Demande de permis en étendu (PE),
- Demande de permis,
- Demande de certificat d'urbanisme (CU) et R.U.,
- Déclaration d'ouverture de chantier et la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux,
- Déclaration d'intention d'élever au titre des droits de préemption.

Le service offre également aux usagers et aux ayants droit un accès direct à l'usage des services de gestion des données en ligne (SVE) et aux outils (Téléprocédures) également accessibles par courriel ou en ligne (Télémail) de l'administration, de tous départements.

2) Fonctionnement du téléservice SVE

L'utilisation du formulaire est gratuite et facultative. L'utilisation du formulaire nécessite l'acceptation par l'utilisateur des présentes conditions d'utilisation.

Principales modalités

Lors de l'utilisation du formulaire, l'utilisateur s'engage à compléter les renseignements demandés avec :

RETOUR ACCEPTER

Le CGU (Condition Générales d'Utilisation) est appliqué à la commune, celui-ci est préparé par la commune et il est géré par R'ads pour être affiché ensuite dans le SVE.

Il détaille le fonctionnement général du téléservice SVE, les modalités de son utilisation et les règles à respecter pour ses utilisateurs.

Menu général du SVE



Le SVE permet plusieurs opérations :

- Créer une nouvelle demande sur la commune :
avec **mode assisté**
avec un **mode expert** direct pour accéder aux cerfas mis des autorisation mises à disposition par la commune (voir aussi le CGU)
- Reprendre une demande en cours, qui n'a pas été finalisée
Une demande finalisée est une demande avec un ARE (accusé de réception électronique, voir le Glossaire)
- Voir la liste des demandes, déjà validées.
- S'informer sur l'adresse de la mairie et des jours et horaires d'ouverture du service SVE, ces informations sont comparables à l'ouverture de l'accueil en Mairie, conditionnant les délais de réponse à l'enregistrement électronique AEE puis l'ARE (accusé de réception électronique) qui donnera le numéro définitif de l'autorisation et démarrera la date de délai pour le dossier.
- accéder au CGU (**C**onditions **G**énérales d'**U**tilisation) prévues par la commune au sujet du SVE.

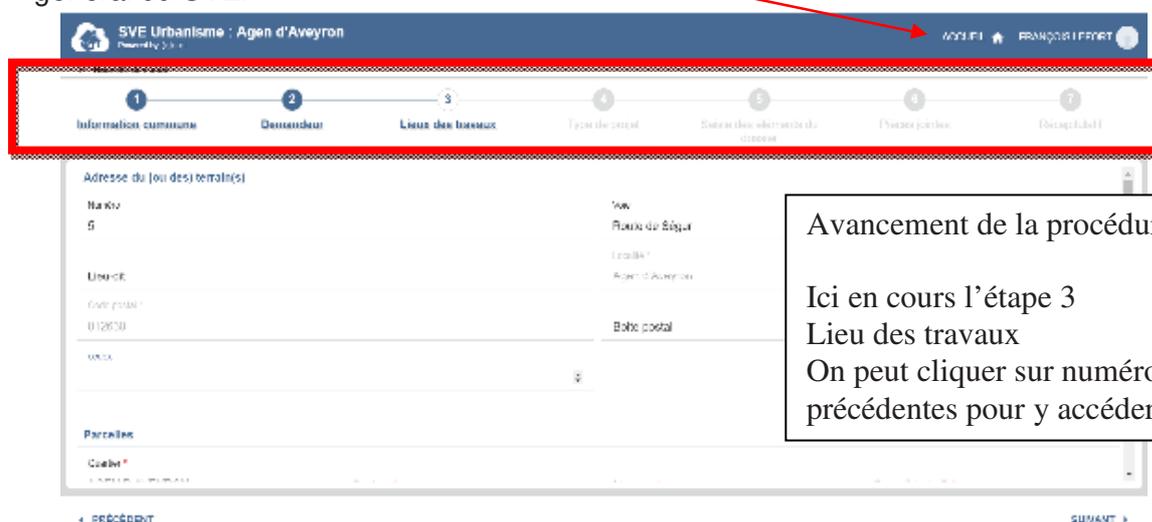
Nouvelle demande

L'interface impose des étapes obligatoires pour saisir un nouveau dossier (avant de choisir le mode assisté pour le choix de l'autorisation et le Cerfa ou le mode choix direct du Cerfa).

Il y a un rappel de certaines informations :

- l'adresse de la mairie et des horaires d'ouverture du service,
- des informations et coordonnées du pétitionnaire, reprises des données liées au compte de l'utilisateur connecté.
- Question *Souhaitez-vous que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne ?*

Dans la procédure de saisie du SVE, le pétitionnaire dispose d'une barre de progression dans sa démarche, par ailleurs le bouton *Accueil* permet de revenir à tout moment au menu général du SVE.



Avancement de la procédure

Ici en cours l'étape 3

Lieu des travaux

On peut cliquer sur numéro des étapes précédentes pour y accéder

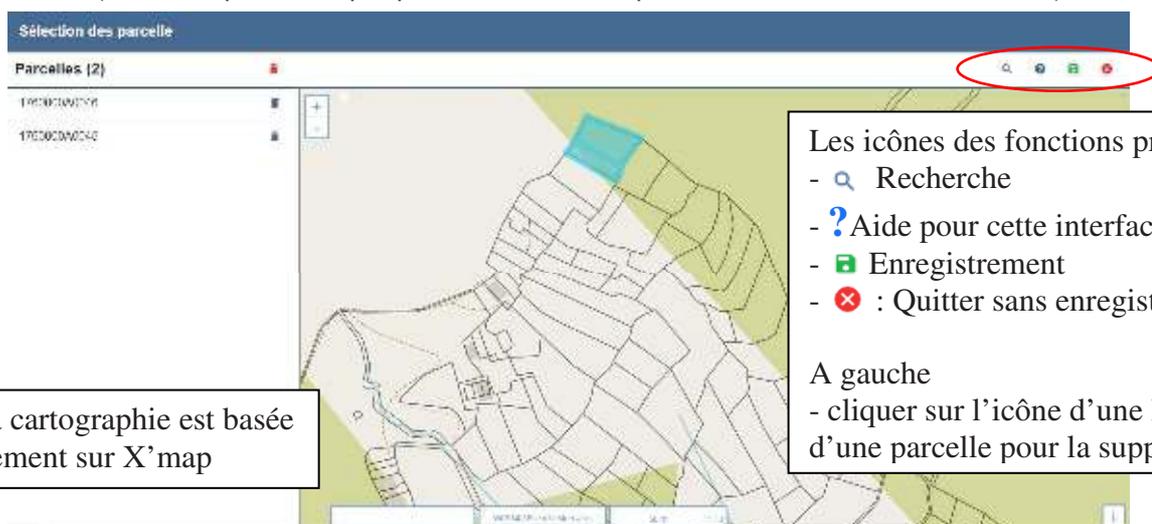
Dans les lieux des travaux, il y a une saisie assistée des parcelles :

Cette assistance se base sur les informations cadastrales associées à la commune.

- Code quartier : géré par le module SVE
- Section : liste proposée par le module SVE
- Parcelle : saisie libre
- Superficie : reprise des informations cadastrale de la parcelle , si la parcelle n'existe pas , la superficie est libre.

Une parcelle non encore répertoriée peut-être saisie manuellement ainsi que sa surface.

Le choix de parcelle(s) peut-être fait aussi avec le SIG connecté au SVE avec un simple clic sur les parcelles dans le plan (à gauche la liste des parcelles avec une désélection possible (icône  pour chaque parcelle, icône  pour toute la sélection en cours)



Les icônes des fonctions proposées

-  Recherche
-  Aide pour cette interface
-  Enregistrement
-  : Quitter sans enregistrer

A gauche

- cliquer sur l'icône d'une ligne d'une parcelle pour la supprimer

NB La cartographie est basée uniquement sur X' map

Le dossier possède maintenant des parcelles, dont la principale qui donnera l'adresse du terrain

SVE Urbanisme : Agen d'Aveyron

Nouvel dossier

1 Information commune 2 Demandeur 3 Lieux des travaux 4 Type de projet 5 Sites des éléments de dossier 6 Processus 7 Finalité

Parcelles

Parcelle	Parcelle principale	Cote	Parcelle	Parcelle	Parcelle
Agen d'Aveyron	<input type="checkbox"/>	CA	CA	0047	055
Agen d'Aveyron	<input checked="" type="checkbox"/>	DA	DA	0048	070
Agen d'Aveyron	<input type="checkbox"/>	DA	DA	0049	040

PRÉCÉDENT SUIVANT

Dans l'étape 3 : affichage des zones liées aux parcelles sélectionnées.

Le POS/PLU, PPR, Servitudes et autres zonages qui sont disponibles en amont du SVE sont rapatriés et affichés.

Cette page ne s'affiche que si elle a été activée dans la gestion du SVE par commune dans R'ads.

SVE Urbanisme : Agen d'Aveyron

Nouvel dossier

1 Information commune 2 Demandeur 3 Lieux des travaux 4 Type de projet 5 Sites des éléments de dossier 6 Processus 7 Finalité

Informations d'urbanisme

001002040005 (parcelle sélectionnée)

Adresse : AGEN D'12030 Agen d'Aveyron

Surface : 26245 m²

PLU
A - ZONER AGRI-COLES A - 17734 m²
Ap - 1511 m²

Servitudes
- 362 aréologique du domaine d'Agen d'Aveyron - 52212 m²

PRÉCÉDENT SUIVANT

Mode assisté pour le choix de son autorisation suivant son projet ou mode expert pour le choix direct d'un Cerfa

A la question « *Savez-vous quel type d'autorisation remplir pour votre projet ?* »

Le module SVE propose 2 listes de choix pour créer sa demande pour un type d'autorisation :

- Mode assisté : répondre NON
Une liste est proposée de projets classiques / standards regroupés sous 5 rubriques
- Mode expert direct , répondre OUI avec ensuite le choix direct d'un Cerfa

The screenshot shows the 'Nouvelle demande' process at SVE Urbanisme : Agen d'Aveyron. The progress bar indicates the current step is 'Type de projet'. The main question is 'Savez-vous quel type d'autorisation remplir pour votre projet ?' with radio buttons for 'Non' (selected) and 'Oui'. Below the question, there is explanatory text: 'Cette assiette vous permet de choisir un type d'autorisation en fonction de votre projet. Choisissez un type de projet dans la liste ci-dessous. Une série de questions vous sera alors afin de déterminer le type d'autorisation mécatrice à la réalisation de votre projet.' A list of project types is shown with expandable sections: 'LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES', 'Autres travaux et changements de destination aux constructions existantes', 'AMÉNAGEMENTS', 'Démolitions', and 'Rem. catégor. officielles'. Below this are sections for 'Élevation fondée et travaux sur lotissement', 'Avec de jardin annexé de maison individuelle', and 'Avec de jardin annexé de maison individuelle'. A 'PRÉCÉDENT' button is visible at the bottom left.

Début du **mode assisté**
avec les rubriques dans lesquelles se trouvent des projets les plus souvent utilisés.

The screenshot shows the same 'Nouvelle demande' process, but with the 'Oui' radio button selected. The question remains 'Savez-vous quel type d'autorisation remplir pour votre projet ?'. Below the question, there is a section titled 'Choix de votre document Cerfa' with a list of options: 'PC Permis de construire', 'PCMI Permis de construire maison individuelle', 'DPMI Déclaration préalable maison individuelle', and 'DPLOT Déclaration préalable lotissement'. A 'PRÉCÉDENT' button is visible at the bottom left.

Début du **mode expert direct**
Liste des CERFA dont le nombre peut être limité par la commune, cette gestion étant faite dans R'ads (ceci en conformité avec le CGU)

Mode assisté pour le choix de son autorisation suivant son projet

Dans la rubrique Construction Nouvelle parmi les 5 rubriques disponible de base

- Choix d'une piscine

The screenshot shows the 'SVE Urbanisme - Agen d'Aveyron' web application. The user is logged in as 'FRANÇOIS LEFORT'. The navigation bar indicates the current step is '4. Type de projet' out of 7 steps. The main content area is titled 'Déclaration émise de votre' and contains a list of project types with radio buttons:

- Piscine
- Piscine avec abris
- Piscine avec abris sans abris
- Piscine
- Piscine
- Piscine annexe de maison individuelle
- Piscine annexe de maison individuelle
- Piscine en terrain
- Piscine en terrain

At the bottom left, there is a 'PRÉCÉDENT' button.

Démarrage du questionnaire afin d'accéder au bon Cerfa à la fin des questions

Question 1

The screenshot shows the 'SVE Urbanisme - Agen d'Aveyron' web application. The user is logged in as 'FRANÇOIS LEFORT'. The navigation bar indicates the current step is '4. Type de projet' out of 7 steps. The main content area is titled 'Quel est le type piscine construite' and contains a list of options with radio buttons:

- Une nouvelle piscine avec abris
- Une nouvelle piscine sans abris
- Une nouvelle piscine sans abris
- Aucune de ces cas
- Une nouvelle piscine sans abris
- Soit pour la construction d'un abris sur piscine existante.

At the bottom left, there is a 'PRÉCÉDENT' button. At the bottom right, there is a 'SUIVANT' button.

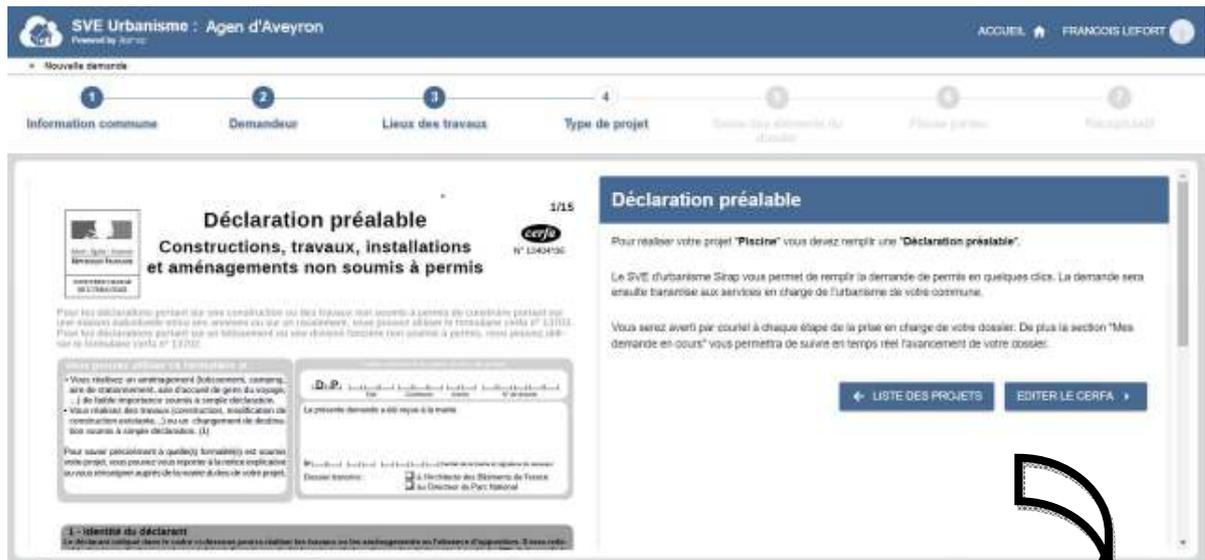
Question 2

The screenshot shows the 'SVE Urbanisme - Agen d'Aveyron' web application. The user is logged in as 'FRANÇOIS LEFORT'. The navigation bar indicates the current step is '4. Type de projet' out of 7 steps. The main content area is titled 'Quel est la superficie de la piscine ?' and contains a list of options with radio buttons:

- Inférieure à 10m²
- Supérieure à 10m² et inférieure à 100m²
- Supérieure à 100m²

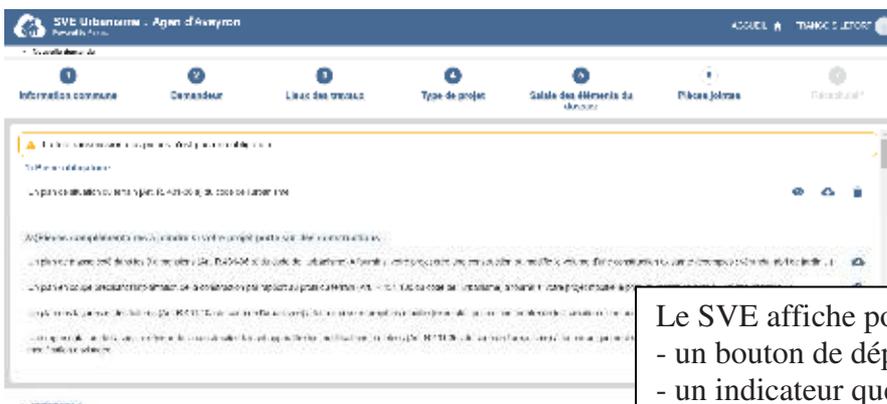
At the bottom left, there is a 'PRÉCÉDENT' button. At the bottom right, there is a 'SUIVANT' button.

A la fin du questionnaire : le Cerfa proposé, avec la 2ème phase de remplissage de celui-ci



Le SVE affiche toutes les parties du CERFA nécessaires, page par page qui sont adaptées à la nature des travaux, ici une piscine

La liste des pièces, avec la possibilité de déposer ces pièces dans l'interface du SVE



Le SVE affiche pour chaque pièce>
 - un bouton de dépôt
 - un indicateur que la pièce a été déposée
 - une icône pour visualiser la pièce déposée

Mode Cerfa direct ou mode expert

A l'étape 5, le Cerfa de l'autorisation s'affiche, la saisie se fait directement dedans

- à gauche les alertes sur les champs à vérifier (le plus souvent obligatoires)
- La barre de navigation pour passer d'une page de cerfa à une autre, zoomer etc ...
- A droite de la barre de navigation : le bouton de sauvegarde seule et de validation de toute la saisie du Cerfa.



Les alertes portant sur le Cerfa et la partie DENCI

- cliquer sur une ligne pour accéder directement à la page de saisie concernée



La saisie a été faite sur les points bloquants

Cliquer sur le bouton de validation de la saisie des donnée



Récapitulatif de fin de saisie de la demande pour tous les modes

A cette étape du récapitulatif, les informations Cerfa remplies concernant l'autorisation peuvent être éditées dans une Cerfa au format PDF

Rappel côté R'ads : en cliquant sur **Envoyer** à ce stade cette demande est maintenant visible dans R'ads, mais uniquement dans l'onglet SVE « *demandes en attente* » avec sa liste des demandes SVE, donc pas comme une autorisation numérotée. (voir [chapitre 3.2](#))

L'étape suivante permet valider sa demande et de recevoir dans l'écran ci-dessous du module SVE :

- un numéro d'enregistrement provisoire pour son dossier
 - un accusé d'enregistrement électronique (AEE) de prise en compte de la demande
- Une édition de cet AEE est possible sous format PDF.

Etat du dossier dans la rubrique Mes Demandes

Le pétitionnaire peut voir à tout moment l'état de ses demandes

- celles dont la saisie est en cours , non validées
- celles dont la transmission a été déjà faite à la commune.

SVE Urbanisme : La Salvétat Belmontet

ACCUEIL MESSAGE FRANÇOIS LEFORT

Mes demandes

Liste des demandes

Recherche

Commune: Toutes

Type de demande: Toutes

Statut: Tous

Légende

- Demande en cours de saisie
- Demande envoyée
- Demande prise en compte par le service instructeur

174 - 24/07/2020

Demandeur : Mr LEFORT François
Commune : La Salvétat Belmontet (062176)
Adresse des travaux : COLONISE 022230 La Salvétat Belmontet
Type de projet :
Type de demande : DP-Déclaration préalable
Référence :
Statut : Demande en cours de saisie

REPRENDRE LA SAISIE SUPPRIMER LA DEMANDE

174 - 24/07/2020

Demandeur : Mr LEFORT François
Commune : Monticoux (082132)
Adresse des travaux : PRES BAS 082900 Monticoux
Type de projet :
Type de demande : PC-Permis de construire
Référence : av. 082132_174_1595579859
Statut : Demande prise en compte par le service instructeur le 24/07/2020

TELECHARGER L'ARE RÉCAPITULATIF

166 - 21/07/2020

Demandeur : Mr LEFORT François
Commune : Monticoux (082132)
Adresse des travaux : 0007 CHEMIN DU GUIHOU 082800 Monticoux
Type de projet :
Type de demande : DPM-Déclaration préalable maison individuelle

Couleur

- bleu : dossier validé et transmis à la commune
- orange : dossier en cours de saisie
- vert : dossier numéroté dans R'ads

- A gauche un menu pour filtrer la liste des demandes
- A droite la liste des demandes
 - celles non caractérisées (pas de type d'autorisation d'urbanisme) et non encore validés.
 - les demandes déposées et validées (avec un AEE disponible) depuis les boutons
 - AEE informations si l'AEE a été reçu, édition de l'AEE au format PDF
 - Récapitulatif avec l'édition du Cerfa de sa demande.